**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Pension des travailleurs des arts : un revirement inacceptable du Gouvernement Arizona

Alors que tous les partis de la majorité gouvernementale Arizona se sont accordés pour prendre en compte les spécificités des travailleurs dits « atypiques » — notamment les pêcheurs en mer, les dockers et les travailleurs des arts — dans le calcul de la pension ordinaire, les déclarations récentes du ministre Jan Jambon marquent un recul préoccupant pour la protection sociale des travailleurs des arts uniquement.

Ces différentes catégories de travailleurs précitées présentent certes des réalités propres, mais elles partagent une caractéristique essentielle : une intermittence subie, inhérente à l'exercice de leur profession. Pour ce qui concerne les travailleurs des arts en particulier dont les périodes d'activités professionnelles créatrices non rémunérées justifient le bénéficie d'une allocation de travail des arts (qui se distingue d'une allocation de chômage liée à l'absence d'emploi), il est légitime qu'elles puissent être valorisées dans le calcul de leur pension.

Or, le ministre Jambon a annoncé son intention de ne plus valoriser, dans le calcul de la pension ordinaire des travailleurs des arts, les périodes antérieures au 1er mars 2014. Selon lui, l'année 2014 marquerait le début de la neutralisation des périodes d'indemnisation pour les travailleurs des arts.

Cette affirmation est inexacte. En effet, l'article 160 de l'arrêté Royal de 1963 prévoyait déjà une possibilité de demeurer en première période d'indemnisation pour les travailleurs engagés dans des contrats de courte durée. Ensuite, dès 1992, différentes dispositions règlementaires (Art 116 § 5 de l'arrêté royal chômage, loi-programme de 1992, réforme du mal nommé statut de l'artiste en 2012) ont confirmé le gel de la dégressivité des allocations pour les travailleurs des arts.

Concrètement si cette proposition du Ministre Jambon devait être votée, un travailleur des arts qui a débuté sa carrière avant 2014 risque de perdre des années pour sa pension !
Il est certain que l'application de cette mesure condamnerait de nombreux travailleurs et travailleuses des arts à terminer leur carrière dans une précarité extrême et dans des conditions de vie indignes.

Par ailleurs, juridiquement, l'application de cette mesure entrainerait une double discrimination et une violation manifeste des art. 10 et 11 de la Constitution (égalité et non-discrimination) :

- entre les travailleurs des arts proches de la pension et les plus jeunes professionnels actifs dans le secteur des arts
- entre différents métiers qui partagent une réalité commune : l'intermittence subie, inhérente à leur profession (travailleurs des arts, pêcheurs en mer, dockers…).

Les organisations et fédérations signataires de ce communiqué entendent s'opposer fermement à cette réforme. Elles mettront en œuvre tous les moyens nécessaires pour en empêcher l'adoption et n'excluent pas de saisir les juridictions compétentes afin de faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses des arts.

ABDIL- Auteurices de la Bande dessinée et de l'Illustration
ABRACA - The Belgian Animation Federation
ABS-BSV / Association Belge du Spectacle- Belgische Schouwspelvereniging ACOD Cultuur (ABVV)
ACV/Cultuurvakbond
Aires Libres- Fédération professionnelle des Arts du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue Amplo
ARRF- Association des Réalisateurs et Réalisatrices Francophones Artists United
ASA- Association des Scénaristes de l'Audiovisuel ASAP - Assemblée des structures en arts plastiques
Asspropro- Association des Programmateurs Professionnels
ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels asbl
ATPS- Fédération de Technicien·ne·s du Spectacle

BELVA- Belgian Voice Artists
CGSLB-ACLVB
Chambre des Compagnies de Théâtre Adulte (CCTA)
Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ)
Cont'act- Fédération des opérateurs culturels des arts du conte et de l'oralité asbl
De Muziekgilde vzw
deAuteurs
Fédération Belge des Professionnels de l'Humour (FBPH)
Fédération des Auteur·ices Compositeur·ices Interprètes Réuni·es (FACIR)
Fédération des employeurs des Arts de la Scène (FEAS)
Fédération du Théâtre-Action (FTA)
Hors Champ - Fédération Professionnelle des Technicien·ne·s du Cinéma et de l'Audiovisuel
Klankverbond
La CGSP-CULTURE (FGTB)
La CSC Culture
LaFAP – Fédération des arts plastiques
Le Club des 5 (Montagne magique, Roseraie, Ekla, Pierre de Lune)
Le SETCa-BBTK
Les Lundis d'Hortense asbl (Musicien.nes jazz)
NICC vzw
oKo Overleg Kunstenorganisaties
PlayRight CV
Pro Spere- Fédérations professionnelles de l'audio-visuel
RABKO- Réseau des arts à Bruxelles / Brussels kunstenoverleg
Réseau des Arts chorégraphiques - Fédération professionnelle de la danse (RAC)
SABAM
SACD/SCAM
State of the Arts Unie van Regisseurs
Union des Artistes du Spectacle Vivant et Enregistré (UAS)
Vlaamse Auteursvereniging vzw

Contact FR : Fabian Hidalgo : +32 495 80 32 68
Contact NL : Katrien Reist : +32 488 57 16 69
Wouter Van Loo : +32 477 27 65 92

ASA - Association des Scénaristes de l'Audiovisuel
ASAP - Assemblée des structures en arts plastiques
Assspropro - Association des Programmateurs Professionnels ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels asbl ATPS - Fédération de Technicien·ne·s du Spectacle
BELVA - Belgian Voice Artists CGSLB-ACLVB
Chambre des Compagnies de Théâtre Adulte (CCTA)
Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ)
Cont'act-Fédération des opérateurs culturels des arts du conte et de l'oralité asbl
De Muziekgilde vzw
deAuteurs
Fédération Belge des Professionnels de l'Humour (FBPH)
Fédération des Auteur·ices Compositeur·ices Interprètes Réuni·es (FACIR) Fédération des employeurs des Arts de la Scène (FEAS)
Fédération du Théâtre-Action (FTA)
Hors Champ - Fédération Professionnelle des Technicien·ne·s du Cinéma et de l'Audiovisuel
Klankverbond
La CGSP-CULTURE (FGTB)
La CSC Culture
LaFAP – Fédération des arts plastiques
Le Club des 5 (Montagne magique, Roseraie, Ekla, Pierre de Lune) Le SETCa-BBTK
Les Lundis d'Hortense asbl (Musicien.nes jazz)
NICC vzw
oKo Overleg Kunstenorganisaties
PlayRight CV
Pro Spere - Fédérations professionnelles de l'audio-visuel
RABKO - Réseau des arts à Bruxelles / Brussels kunstenoverleg
Réseau des Arts chorégraphiques - Fédération professionelle de la danse (RAC)
SABAM
SACD/SCAM
State of the Arts
Unie van Regisseurs
Union des Artistes du Spectacle Vivant et Enregistré (UAS)
Vlaamse Auteursvereniging vzw

Contact FR : Virginie Devaster : +32 484 80 40 19
Fabian Hidalgo : +32 495 80 32 68
Contact NL : Katrien Reist : +32 488 57 16 69
Wouter Van Loo : +32 477 27 65 92